



# Compte rendu du Conseil Communautaire Serein et Armance

Jeudi 9 avril 2026



**ORDRE DU JOUR :**

---

1. Élection du président .....	3
2. Fixation du nombre de vice-présidents .....	7
3. Élection des vice-présidents .....	7
1. Élection du premier vice-président .....	7
2. Élection du 2 <sup>ème</sup> vice-président .....	8
3. Élection du 3 <sup>ème</sup> vice-président .....	9
4. Élection du 4 <sup>ème</sup> vice-président .....	9
5. Élection du 5 <sup>ème</sup> vice-président .....	10
6. Élection du 6 <sup>ème</sup> vice-président .....	11
4. Indemnités du président et des vice-présidents .....	14
5. Délégations d'attribution et de fonctions de l'assemblée au président .....	15
6. Création et composition de la Commission d'Appel d'offres .....	17
7. Remboursements de frais : .....	18
8. Questions diverses .....	19

Le 9 avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise rue des Frères Chignardet à SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> avril 2026 dans les formes et délais légaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BOULOGNE (suppléante de M. MATIVET) - BRUNOT - BUCINA - DAM - DAUVISSAT - DELOT - DENOMBRET - ETIENNE - GUENARD - LUCAS - RELTIENNE - ROY - THEVENON

Messieurs BAILLET - BERTHIER - BLANCHET - BLAUVAC - BOUCHERON A. - BOUCHERON D. - CEBRUNSKA - CHARTI - CLERIN - CORNIOT - COURSIMAULT - CROZET - DELAGNEAU G. - DELAGNEAU J.L. - DOS SANTOS RISCADO - FERRAG - FOURNIER - FOURREY - GAILLOT M. - GAILLOT S. - GUETTARD - HARIOT - HUET - HUOT - MAILLARD - MORINIERE - NONAT - QUARTIER (suppléant de M. SEILLIEBERT) - QUOIRIN - RAMON - ROUSSELLE - TORI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mesdames BLANCHON et CORNELIS lesquelles avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leurs noms à Madame DENOMBRET et Monsieur ROUSSELLE ;

ÉTAIENT ABSENTS :

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Madame GUENARD

BUREAU de VOTE : Monsieur Daniel BOUCHERON et Monsieur Nathan DOS SANTOS RISCADO

**M. Yves DELOT** : En qualité de président sortant et doyen de cette assemblée, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du conseil communautaire pour installer le président et les vice-présidents.

*M. DELOT procède à l'appel des élus communautaires. 48 présents ou représentés.*

## 1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

**M. Yves DELOT** : Nous allons procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes Serein et Armance.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du président. En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu au bulletin secret, à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire.

**Qui est volontaire pour être président de la Communauté de Communes ?**

M. Yves DELOT est volontaire.

**Y a-t-il un autre candidat ?** Aucun autre candidat ne se propose.

Nous procédons à l'élection du président à bulletin secret.

Les assesseurs : Le deuxième plus âgé de l'assemblée : M. BOUCHERON ; le plus jeune de l'assemblée : M. Nathan DOS SANSTOS RISCADO.

Pour le vote, êtes-vous favorables au fait de faire circuler l'urne ?

*L'assemblée est favorable.*

D'autre part, si vous souhaitez voter dans l'isoloir, il convient de nous le signaler.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	4
- bulletins nuls .....	3
- M. Yves DELOT .....	41
- Majorité absolue.....	25

M. Yves DELOT a été proclamé président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. (Applaudissements).

**M. LE PRÉSIDENT :** « Mesdames, Messieurs les élus,  
Je souhaite tout d'abord remercier les électrices et les électeurs qui ont voté ce soir pour renouveler mon mandat de Président de notre Communauté de Communes SEREIN et ARMANCE. Avec l'expérience acquise depuis déjà 12 ans, je mesure la grande responsabilité que vous me confiez de nouveau, tout sera fait pour ne pas vous décevoir, il faudra travailler encore et encore pour tenir mes engagements.

J'adresse ensuite mes remerciements chaleureux à l'ensemble des élus présents ce soir, mais aussi à l'ensemble des élus sortants du précédent Conseil Communautaire. Cette nouvelle équipe de personnalités de 48 Conseillers Communautaires sera à la hauteur de la précédente, j'en suis convaincu.

Dès lors que l'installation du Conseil Communautaire sera effective, il conviendra de projeter notre Communauté de Communes vers l'avenir, de travailler pour le quotidien tout en imaginant le futur, afin de ne pas manquer les étapes de concertation, de réflexion et enfin de décision pour lancer les projets.

Je le dis souvent, une Communauté de communes qui n'investit pas sera ultérieurement en souffrance. Il faut donc être en capacité à se projeter dans l'avenir pour assurer des jours meilleurs à nos compatriotes. C'est pour moi une conviction et donc rien ni personne ne pourra nous arrêter dans cette marche en avant.

C'est pourquoi il est indispensable chaque année de bien gérer l'argent public qui nous est confié pour dégager des excédents nécessaires aux financements des investissements des nouveaux équipements qui permettront d'offrir à nos populations encore plus de services.

C'est par ce volontarisme acharné qui fait appel à beaucoup de clairvoyance que notre territoire continuera de retrouver de l'engouement, de l'audience dans le domaine de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, du tourisme, source d'emplois si nécessaire à nos populations.

C'est en se dotant de structures publiques complémentaires que nous intéresserons nos populations à plus s'ancrer sur le territoire et éviter ainsi la désertification de notre région.

C'est en rénovant nos structures existantes, le camp du Génie en est un bon exemple, l'Asile St-Charles en est un autre, que nous valoriserons mieux notre patrimoine. C'est en complétant nos structures existantes par des agrandissements que nous attirerons plus de

*personnes d'ici et d'ailleurs. Le bon exemple dans ce domaine est l'investissement complémentaire de notre Padel qui va doubler sa capacité d'accueil.*

*Nous pouvons être fiers aussi de notre centre aquatique, de notre école de musique, de nos équipements sur notre terrain d'aviation, de notre espace boulodrome, de notre centre de tir à l'arc. Tous ces équipements de qualité permettent aujourd'hui de recevoir des compétitions nationales et des entraînements de champions chaque année.*

*Je peux ainsi citer :*

- L'entraînement chaque année pendant une semaine de l'équipe de France de voltige aérienne sur notre terrain d'aviation de St-Florentin Chéu ;*
- Le Championnat de France de doublettes sur notre boulodrome au mois d'août prochain. On nous annonce le passage de plus de 4 000 personnes ;*
- Les championnats régionaux de la jeunesse au centre aquatique. Mais aussi l'apprentissage à la natation de tous nos enfants du territoire de moins de 10 ans qui auront tous le niveau 3 à l'issue de cette formation ;*
- L'engouement des professionnels musiciens pour venir répéter au sein de notre auditorium à l'école de musique qui permet aussi d'enregistrer ces répétitions ;*
- Le centre de tir à l'Arc qui nous produit chaque année des champions et peut organiser des compétitions grâce à ses nouvelles structures.*

*Un domaine qu'il va falloir bien faire vivre, ce sont nos deux futures Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, celle d'Héry/Seignelay qui va ouvrir ses portes courant juin de cette année et celle de Saint-Florentin, dont le début de la construction va débuter à l'automne. Nul doute que ces deux équipements vont nous permettre d'intéresser des jeunes professionnels de santé qui souhaitent travailler en groupe plutôt qu'indépendamment. Grâce à ces équipements, nous pouvons accorder des bourses étudiants en contrepartie d'une installation à l'issue d'au moins 5 ans. Nous avons en cours, une étudiante en médecine et un étudiant en dentaire, et je vais signer très prochainement deux nouvelles bourses à deux étudiants en dentaire.*

*L'ensemble des investissements qui restent à élaborer, comme la vélo voie Troyes St-Florentin, le parc animalier de Jaulges, il faudra s'y tenir et chercher avec conviction tous les financements possibles pour les mettre en œuvre. C'est une aventure passionnante.*

Le développement de nos deux nouvelles compétences de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif est également un enjeu à ne pas rater. Il y a tellement de travaux que nous avons pu identifier, grâce à une étude complète bien orchestrée en 2023 et 2024, les investissements nécessaires pour moderniser les installations que nous avons récupérées début 2025 sont à bien contrôler pour mettre à niveau certaines communes.

Je compte sur votre aide pour y parvenir, parce que, je vous le dis, la réussite est conditionnée par le travail de toute une équipe : les vice-présidents que vous allez maintenant élire, les élus qui vont travailler au sein des commissions et enfin les conseillers communautaires au cours des années qui vont valider, par leurs votes, les dossiers qui seront présentés. Nous aurons tous le plaisir chaque fois que nous franchirons une étape avec succès, de pouvoir se dire « ça, c'est fait... à la suivante... ».

Notre Communauté de communes doit donc avoir un rôle majeur et doit s'engager à offrir à nos concitoyens des équipements et des services de qualité. Nos moyens humains doivent être mis à contribution à côté des élus pour que nos compatriotes obtiennent les meilleurs services.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques pistes pour cette nouvelle mandature. Nous nous emploierons, comme au cours de ces dernières années, à ne pas faillir, c'est l'intérêt général de notre Communauté de Communes et tout le territoire.

Je vous remercie. »  
(Applaudissements)

#### **2026/035 - RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection de Président par le conseil communautaire

Candidat déclaré : Yves DELOT

##### **1<sup>er</sup> Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	48
Bulletins blancs et nuls : .....	7
Suffrages exprimés : .....	41
Majorité absolue : .....	25

**Monsieur Yves DELOT, ayant obtenu 41 voix, est élu Président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE**

## 2. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour cette prochaine mandature, je vous propose 6 vice-présidents.

**M. Kamel FERRAG** : Le nombre est lié aux missions. Pouvez-vous nous indiquer la définition de ces missions ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il est prévu :

- Un (e) vice-président (e) en charge du fonctionnement de l'institution communautaire, au titre de la fonction de l'eau potable et de l'assainissement, au titre de la politique en faveur de la préservation de l'environnement, au titre de la politique communautaire du développement agricole et au titre du soutien à l'activité sportive sur le territoire.

- Un (e) vice-président (e) qui aura pour mission l'attractivité du territoire au titre de la collecte et de la modernisation des déchets ménagers et au titre de l'aménagement du territoire numérique, au titre de la mobilité.

- Un (e) vice-président (e) en charge de la voirie communautaire, des équipements structurants et de l'aérodrome communautaire.

- Un (e) vice-président (e) en charge de l'institution communautaire, au titre du développement touristique et des équipements structurants.

- Un (e) vice-président (e) en charge du projet social du territoire, au titre de la famille, au titre de la santé.

- Un (e) vice-président (e) en charge au titre de la pratique musicale et au titre de l'animation territoriale.

### **2026/036- RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

*Vu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.*

*Monsieur le Président propose de désigner 6 Vice-Présidents*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents ou représentés,*

● **FIXE** à 6 le nombre de Vice-Présidents

## 3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

### 1. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose M. Patrice BAILLET en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président. Je donne la parole à M. Patrice BAILLET.

**M. Patrice BAILLET** : J'ai 66 ans, marié, 3 enfants, maire de Lasson depuis 2014. Au conseil municipal à Lasson depuis 1992, premier vice-président de la Communauté de Communes depuis 2014. Par ailleurs, sur un plan professionnel, j'étais ingénieur agricole, exploitant agricole. J'ai créé un cabinet d'expertise foncière agricole en 2003. Je suis président de l'Epage de l'Armançon depuis octobre 2020, mandat que je ne renouvellerai pas. En effet, ce mandat est très chronophage. Je préfère consacrer ce temps à la CCSA à des sujets que je connais : l'environnement, l'agriculture, sport, projets structurants....

**M. LE PRÉSIDENT** : Patrice est notre premier vice-président depuis le début du mandat qui fait un excellent travail.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous procédons au vote du 1<sup>er</sup> VP.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	3
- bulletins nuls .....	4
- M. Patrice BAILLET .....	41
- Majorité absolue .....	25

M. Patrice BAILLET est proclamé premier vice-président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. (Applaudissements).

## 2. ELECTION DU 2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose M. Thierry CORNIOT.

**M. Thierry CORNIOT** : Je suis maire de Seignelay. Avant sa fusion avec la CCSA, en 2017, j'étais président de la Communauté de Communes de Seignelay – Briennon.

Je suis fier de siéger dans cette communauté de communes où le premier objectif est centré sur le territoire et ses habitants. On laisse la politique au vestiaire, nous n'avons jamais eu d'échanges politiques au sein de cette assemblée c'est ce que j'ai toujours apprécié. On n'est pas toujours d'accord parfois c'est chaud, mais chacun défend sa position en faveur de ses habitants et de sa commune. Chacun peut s'exprimer comme il l'entend et j'espère que nous maintiendrons ce même climat.

*(Applaudissements).*

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous procédons au vote du 2<sup>e</sup> VP.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	3
- bulletins nuls .....	4
- M. Thierry CORNIOT .....	41
- Majorité absolue.....	25

M. Thierry CORNIOT est proclamé deuxième vice-président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. (Applaudissements).

### 3. ELECTION DU 3<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose M. Serge GAILLOT.

**M. Serge GAILLOT** : Je suis maire de Jaulges depuis 2020. Élu à la commune de Jaulges depuis 1995. Trois ans en tant qu' élu municipal ; trois ans en tant qu'adjoint puis 3 mandats en qualité de maire. J'ai été à l'origine de la communauté de communes du Florentinois ; quatre ans vice-président de cette même communauté de communes et depuis 2020, je suis vice-président à la voirie, poste pour lequel je suis candidat aujourd'hui. Le poste concerne tous les travaux de revêtement de chaussée, marquages. Je suis en charge de l'aérodrome Saint-Florentin-Chéu. J'ai travaillé une bonne quarantaine d'années dans les services de voirie de l'État pendant plus de 20 ans. Je m'occupais des nombreuses voies communales qui font partie de la CCSA, ensuite, responsable de la voirie du département. Je suis candidat aujourd'hui pour travailler avec les élus et les délégués voirie et les maires de notre communauté de communes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous procédons au vote du 3<sup>e</sup> VP.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	2
- bulletins nuls .....	3
- M. Serge GAILLOT .....	43
- Majorité absolue .....	25

M. Serge GAILLOT est proclamé 3<sup>e</sup> vice-président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. (Applaudissements).

**M. Serge GAILLOT** : Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez aujourd'hui et je m'efforcerai, comme je m'y emploie depuis 6 ans, à répondre à vos questions concernant la voirie.

### 4. ELECTION DU 4<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose M. Michel FOURREY.

**M. Michel FOURREY** : Je suis maire de Butteaux depuis 25 ans. J'ai été président de la communauté de commune de Flogny-la-Chapelle pendant 10 ans avant la fusion avec celle du Florentinois et vice-président après la fusion avec la communauté de commune de Seignelay-Brienon. Le poste auquel je pourrai prétendre porte sur le tourisme, c'est-à-dire l'action sur le port de Saint-Florentin, la gestion du contrat canal avec les communes voisines et la Région ; la participation et l'élaboration de la vélo voie Troyes-Saint-Florentin et la représentation de notre collectivité à l'Agence de Tourisme départementale. Je suis censée être le lien entre les communes et la Communauté de Communes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous procédons au vote du 4<sup>e</sup> VP.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	4
- bulletins nuls .....	3
- M. Michel FOURREY .....	41
- Majorité absolue .....	25

M. Michel FOURREY est proclamé 4<sup>e</sup> vice-président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. *(Applaudissements)*.

**M. Michel FOURREY** : Merci pour ceux qui ont voté pour moi. Je tiendrai compte des autres aussi.

#### 5. ELECTION DU 5<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose Mme Murielle BUCINA.

**Mme Murielle BUCINA** : J'ai 59 ans et je suis maire de Paroy-en-Othe depuis 2017. J'ai hâte de découvrir et de travailler à cette nouvelle mission qui m'est proposée.

*(Applaudissements)*

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous procédons au vote du 5<sup>e</sup> VP.

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
---	----

- bulletins blancs .....	3
- bulletins nuls .....	2
- Mme Murielle BUCINA .....	43

Mme Murielle BUCINA est proclamée 5<sup>e</sup> vice-présidente de la CCSA et est installée immédiatement dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

## 6. ELECTION DU 6<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose M. Éric COURCIMAULT.

**M. Éric COURCIMAULT** : J'entame mon 5<sup>e</sup> mandat en tant que conseiller municipal et je suis maire de Briennon-sur-Armançon. J'ai 63 ans. Je suis retraité de la SNCF. J'ai démarré la musique à l'âge de 7 ans au sein de l'Harmonie Municipale de Briennon. Ensuite, à la Lyre Montoise avec Alain Boucheron. Mes enfants ont suivi des études dans la musique. Un de mes enfants est directeur artistique, l'autre est diplômé de la Pratique musicale à Dijon. J'appartiens à une famille de musiciens, nous avons toujours baigné dans la musique. J'ai créé une école de musique municipale, il y a une dizaine d'années. À l'époque, il y avait 33 élèves. Je l'ai développée, il y a maintenant une centaine d'élèves. Nous disposons d'un studio amateur d'enregistrement à Briennon qui permet à l'école de musique de Venizy de venir y répéter les week-ends.

Aujourd'hui, j'ai l'opportunité de pouvoir siéger à côté de M. Delot, enfin !, parce que j'ai toujours eu la volonté de s'asseoir à la table et de travailler. Cela n'a pas été simple. Aujourd'hui, nous en avons la possibilité. Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette proposition.

(*Applaudissements*).

Y a-t-il d'autres candidats ? M. Sylvain QUOIRIN.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Mes chers collègues, chers amis. Ce soir, nous avons l'opportunité de dessiner ensemble l'avenir de notre communauté de communes. Je me présente devant vous pour solliciter votre confiance en vue de la vice-présidence culture et animation, convaincu que ces deux domaines indissociables sont les piliers de notre attractivité, de notre cohésion sociale et de notre qualité de vie.

Mon engagement pour la culture n'est plus à démontrer pour ceux qui me connaissent. Maire de Venizy où est implantée une école de musique de la communauté, je suis président du SMEA qui fédère 7 EPCI et emploie 82 professeurs sur un budget 2 M€.

Le SMEA est le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique. Il a pour vocation de fournir les professeurs qui enseigneront dans les écoles de musique des communes communautés. Le Syndicat a été fondé en son temps par les présidents des anciennes communautés de communes et il permet de gérer de façon rationnelle et efficace – je pense – le plan budgétaire des professeurs qui enseignent à la communauté de communes de la CCSA.

Je suis aussi directeur artistique de l'Ensemble vocal de Saint-Florentin depuis 50 ans. Fondateur de l'orchestre de chambre de l'Yonne, autant d'expériences qui m'ont appris à fédérer, à innover et à porter des projets ambitieux.

Si vous me confiez cette vice-présidence, vous choisirez une personne qui a fait ses preuves en matière de gestion, de coordination et de rayonnement territorial. Je m'engage à porter une politique culturelle ambitieuse, fédératrice, équilibrée en mobilisant les forces vives de notre communauté et réunissant les talents locaux. Ensemble nous pouvons faire de la CCSA un territoire exemplaire où la culture contribue au bien-être de tous. Je compte sur votre soutien pour servir au mieux notre communauté. Je vous remercie de votre confiance.

*(Applaudissements)*

*(Le vote se déroule à l'appel de chaque élu)*

*À l'issue, le dépouillement a lieu.*

Le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	48
- bulletins blancs .....	1
- bulletins nuls .....	2
- M. Éric COURCIMAULT.....	38
- M. Sylvain QUOIRIN .....	7
- majorité absolue.....	25

**M. Éric COURCIMAULT** : Je vous remercie pour votre confiance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je trouve très heureux d'avoir un vice-président dans la deuxième commune de notre Communauté de Communes.

M. Éric COURCIMAULT est proclamé 6<sup>e</sup> vice-président de la CCSA et est installé immédiatement dans ses fonctions. *(Applaudissements)*.

### **2026/037 - RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS**

*Vu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.*

*Vu la délibération du 9 avril 2026 fixant à 6 le nombre de Vice-Présidents*

#### **1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

*Candidat déclaré : Patrice BAILLET*

*1er Tour de Scrutin*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48*

*Bulletins blancs et nuls : ..... 7*

*Suffrages exprimés : ..... 41*

*Majorité absolue : ..... 25*

*Monsieur Patrice BAILLET, ayant obtenu 41 voix, est élu 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE*

#### **2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT**

**Candidat déclaré : Thierry CORNIOT**

**1er Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48

Bulletins blancs et nuls : ..... 7

Suffrages exprimés : ..... 41

Majorité absolue : ..... 25

Monsieur Thierry CORNIOT, ayant obtenu 41 voix, est élu 2<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE

**3<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

**Candidat déclaré : Serge GAILLOT**

**1er Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48

Bulletins blancs et nuls : ..... 5

Suffrages exprimés : ..... 43

Majorité absolue : ..... 25

Monsieur Serge GAILLOT, ayant obtenu 43 voix, est élu 3<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE

**4<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

**Candidat déclaré : Michel FOURREY**

**1er Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48

Bulletins blancs et nuls : ..... 7

Suffrages exprimés : ..... 41

Majorité absolue : ..... 25

Monsieur Michel FOURREY, ayant obtenu 41 voix, est élu 4<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE

**5<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

**Candidat déclaré : Murielle BUCINA**

**1er Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48

Bulletins blancs et nuls : ..... 5

Suffrages exprimés : ..... 43

Majorité absolue : ..... 25

Madame Murielle BUCINA, ayant obtenu 43 voix, est élue 5<sup>e</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE

**6<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

**Candidats déclarés : Éric COURSIMAULT et Sylvain QUOIRIN**

**1er Tour de Scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 48

Bulletins blancs et nuls : ..... 3

Suffrages exprimés : ..... 45 dont :

- 7 pour Monsieur Sylvain QUOIRIN

- 38 pour Éric COURSIMAULT

Majorité absolue : ..... 25

*Monsieur Éric COURSIMAULT ayant obtenu 38 voix, est élu 6<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de communes SEREIN et ARMANCE*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons nous atteler à la tâche. Lors du prochain Conseil, nous procéderons à la désignation des commissions. Nous vous ferons parvenir la liste des noms que je vous propose. Nous pourrions ainsi les compléter avec ceux qui souhaitent. Si des arbitrages sont nécessaires, nous les étudierons alors.

#### **4. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

**M. LE PRÉSIDENT** : Des règles existent en fonction du nombre d'habitants. Pour l'exercice de leurs fonctions, le président et les vice-présidents peuvent bénéficier d'une indemnité destinée notamment à couvrir les frais occasionnés par leur activité au titre de la Communauté de Communes. L'indice brut mensuel 1027 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 4 110,52 €.

Les frais de représentation inclus dans ce montant sont soumis aux charges sociales.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Est-ce qu'une augmentation a eu lieu par rapport au précédent mandat ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Je l'ignore. Cependant, le coût global de ces indemnités n'est pas plus élevé pour la communauté de communes par rapport au précédent mandat. Il est normal que les gens qui doivent remplir leurs missions soient indemnisés.

#### **2026/038 - RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - INDEMNITES DES PRESIDENTS, ET VICE-PRESIDENTS**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil d'un EPCI pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;*

*Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnées à l'article L.5211-12 du CGCT ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum ;*

*Considérant que la Communauté de Communes Serein et Armance, avec une population totale de 23 421 habitants est située dans la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants ;*

*Considérant que les taux maximum des indemnités par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique s'établissent pour cette tranche de population :*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

● **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président, et de Vice-Président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats, comme suit :

Président		Vice-présidents	
Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle
67,50 %	2774,60 €	24,73 %	1016,53 €

● **DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter du 10 avril 2026 ;

● **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction feront l'objet d'une décision modificative du budget 2026.

## 5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTIONS DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT

**M. LE PRÉSIDENT** : Chaque décision importante que je suis amené à prendre vous est communiquée au conseil suivant.

### **2026/039 - RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - DELEGATION D'ATTRIBUTION ET DE FONCTIONS DE L'ASSEMBLÉE AU PRESIDENT**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Considérant que le Président de la Communauté de Communes Serein et Armance, peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'assemblée à l'exception :*

- *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- *De l'approbation du compte financier unique ;*
- *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

*Considérant que le Président doit rendre compte de ses travaux exercés par délégation,*

Considérant que sans délégation de compétence au Président, le Conseil Communautaire devra délibérer pour autoriser toute passation, attribution et exécution (avenant...) des marchés publics quel que soit le montant,

Considérant que, à l'article L.1414-2 du CGCT, la Commission d'Appel d'offres n'intervient qu'à partir des seuils européens, à savoir :

216 000 HT pour les marchés de fournitures et services,

5 404 000 HT pour les marchés de travaux,

Considérant qu'en dessous des seuils européens, seul le conseil communautaire est compétent,

Considérant la possibilité de donner une délégation de compétence au Président en l'assortissant d'un devoir de consultation d'une commission ad hoc pour certains marchés, dite « commission MAPA »,

Considérant que dans un souci d'efficacité et de réactivité de la Communauté de Communes Serein et Armance, Monsieur le Président propose d'utiliser la faculté prévue à l'article L.5211-10 du CGCT, et demande à l'assemblée de définir les délégations, telles que :

-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les marchés dont les crédits inscrits au budget sont supérieurs à 100 000 € pour les fournitures et services, et 400 000 € pour les travaux seront soumis à l'avis de la commission « MAPA » constituée des membres de la Commission d'Appel d'offres ;

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics

- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférent ;

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle (première instance, appel, cassation, juridictions administratives, civiles et pénales), avec constitution de partie civile si besoin ;

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux ;

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

- d'autoriser, au nom de la communauté de communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,

- la possibilité d'allonger la durée du prêt,

- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

Considérant que l'Assemblée peut également décider que, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet, de la part du Président, d'une subdélégation aux Vice-présidents,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la délégation telle que proposée ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, ces attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-présidents ;
- **PREND** acte que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président rendra compte de ses travaux et décisions exercés par délégation

## 6. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**M. LE PRÉSIDENT** : Des offres sont en cours, notamment celles concernant la Maison de santé de Saint-Florentin pour laquelle nous avons eu de nombreuses candidatures (environ 70). Une commission est donc nécessaire.

Je vous propose : en qualité de titulaire, moi-même ; Serge GAILLOT, Thierry CORNIOT, Daniel BOUCHERON, Patrice BAILLET, Marie DENOMBRET.

En qualité de suppléants : Pascal FOURNIER, Frédéric CEBRUNSKA, Frédéric BLANCHET, Bruno BLAUVAC, Hervé MORINIERE.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Tous les suppléants reçoivent des convocations en même temps que les titulaires. Ils sont donc invités à la réunion.

**2026/040 - RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DES MEMBRES**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/CDL/B3CL/2025/1284 en date du 19 décembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et D.1411-3 ;

Vu la circulaire du 4 mars 2026 de Mme la Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de mettre en place la Commission d'appel d'offres ;
- **DÉSIGNE** les personnes suivantes comme membres de la Commission d'Appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Yves DELOT	
Serge GAILLOT	Pascal FOURNIER
Thierry CORNIOT	Frédéric CEBRUNSKA
Daniel BOUCHERON	Frédéric BLANCHET
Patrice BAILLET	Bruno BLAUVAC
Marie DENOMBRET	Hervé MORINIERE

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 7. REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

**M. LE PRÉSIDENT** : Avec les problèmes de pénurie de gasoil, les deux bennes à ordures n'ont pas pu continuer leur tournée. De ce fait, j'ai utilisé ma carte personnelle pour faire le plein. 219,25 € pour un camion et 294,37 € pour l'autre.

### 2026/041 - RESSOURCES INTERNES – BUDGET - REMBOURSEMENT DE FRAIS

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/CDL/B3CL/2025/1284 en date du 19 décembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;*

*Considérant le contexte actuel lié à des difficultés d'approvisionnement en carburant, notamment dans les stations habituellement utilisées par la Communautés de Communes ;*

*Considérant que la Communauté de Communes dispose de cartes carburant auprès du fournisseur Total Énergies, mais que les stations à proximité sont actuellement en rupture de stock, rendant leur utilisation impossible ;*

*Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, notamment la collecte des déchets ;*

*Considérant que, face à cette situation exceptionnelle, dans l'urgence, et en l'absence de carte bancaire au nom de la Communauté de communes, le Président de la Communauté de Communes a été amené, à titre exceptionnel, à avancer personnellement les frais de carburants ;*

*Considérant que ces dépenses ont été avancées pour les besoins de la collectivité, afin d'assurer la continuité des services publics, et cela à titre exceptionnel ;*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **APPROUVE** le remboursement des frais de carburant avancés par Monsieur Yves DELOT pour assurer la continuité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- **PRÉCISE** que ce remboursement revêt un caractère exceptionnel du fait de la pénurie de carburant et de l'impossibilité d'utiliser les outils habituels de paiement à la disposition de la Communauté de communes pour trouver d'autres sources d'approvisionnement ;
- **DIT** que le remboursement sera effectué sur présentation des justificatifs correspondants.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

**M. Patrice RAMON** : Je voulais signaler les problèmes que nous avons avec la SAUR.

**M. LE PRÉSIDENT** : On s'en occupe. Un courrier est prêt pour leur manifester mon mécontentement sur plusieurs sujets d'ailleurs...

**M. Kamel FERRAG** : Où en sommes-nous avec le marquage au sol ?

**M. Serge GAILLOT** : Jusqu'à maintenant, un marché était passé tous les 2 ans. Un a été passé en 2024, mais étant donné les conditions météorologiques, l'entreprise n'a pu traiter que le marquage de Saint-Florentin. Le reste des communes a été fait en 2025.

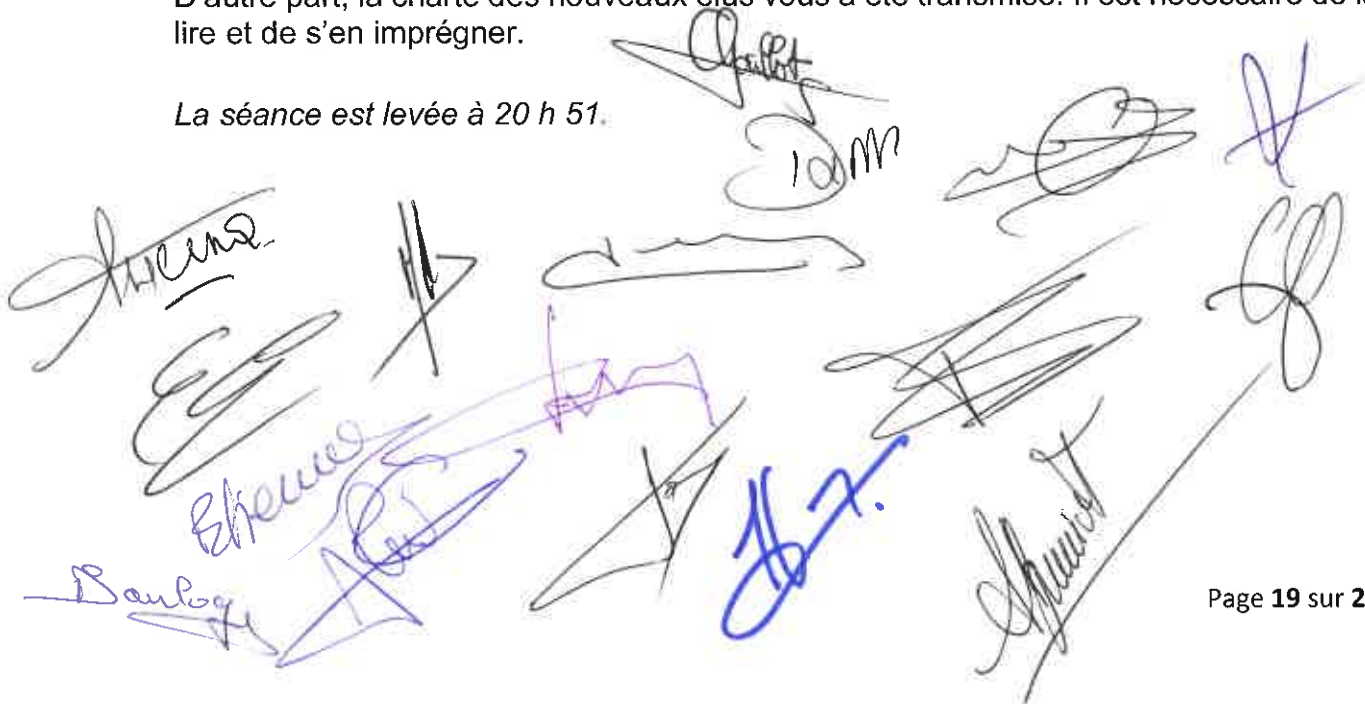
Cette année, nous devons relancer un marché. J'ai proposé et le président a accepté ma proposition, à savoir de réaliser la moitié du programme tous les ans. Cela permet d'avoir une entreprise tous les ans pour des interventions urgentes.

En ce qui concerne 2026, nous avons passé commande pour les travaux de marquage sur Saint-Florentin. Je ferai le tour des communes pour savoir si des interventions particulières sont à réaliser. En revanche, les places de parkings, par exemple, ne sont pas à repeindre chaque année. De nombreux relevés sont déjà réalisés par l'entreprises qui a travaillé pour la CCSA. Je vous ferai parvenir les programmes et vous m'indiquez les travaux à réaliser.

**M. LE PRÉSIDENT** : Tous les ans, les marquages au sol seront réalisés.

D'autre part, la charte des nouveaux élus vous a été transmise. Il est nécessaire de la lire et de s'en imprégner.

La séance est levée à 20 h 51.





A collection of approximately 15 handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Serein', 'Armance', and 'Preventor'. Others are more stylized and abstract, consisting of loops and lines. The signatures are arranged in a roughly circular pattern, with some at the top, middle, and bottom of the page.